

intérêt aura probablement des incidences sur les vôtres, et chacune de ces mesures est devenue un problème entre nos deux pays.

Ces questions ont maintenant perdu de leur acuité. En effet, les investissements américains au Canada étaient évalués à 52 milliards de dollars en 1982. L'an dernier, notre Agence d'examen de l'investissement étranger a approuvé quelque 96% des demandes d'investissement présentées. Nous avons raffiné notre approche en matière de réglementation pour tenir compte des intérêts des investisseurs américains. Je ne peux donc souscrire à l'idée que le Canada est moins accueillant pour les investissements américains. D'ailleurs, votre distingué ambassadeur au Canada, M. Paul Robinson, qui est originaire de Chicago, a publiquement déclaré que notre Agence d'examen de l'investissement étranger ne constitue plus une pierre d'achoppement dans nos relations bilatérales. Permettez-moi donc de souligner que vos investissements sont toujours les bienvenus.

Sur la question énergétique, il me semble que nous comprenons mieux maintenant les objectifs ainsi que les possibilités qui s'offrent à nos deux pays d'entreprendre des activités d'exploitation dynamiques et mutuellement avantageuses dans les prochaines décennies, même s'il subsiste certaines divergences d'ordre philosophique. Il est important de noter que notre programme énergétique ne s'applique qu'au secteur du pétrole et du gaz. Nous avons déclaré clairement que "les mesures spéciales prises pour accroître la propriété et le contrôle canadiens de l'industrie pétrolière et gazière ne sont pas, de l'avis du gouvernement du Canada, de mise dans d'autres secteurs." (Le développement économique du Canada dans les années 80, novembre 1981).

C'est pourquoi il me semble que la déclaration contenue dans votre lettre d'invitation suggérant que nous imposons des restrictions sur les investissements dans le secteur des ressources naturelles au Canada est erronée.

L'un des principaux défis qui se pose à ceux qui cherchent à gérer efficacement la relation canado-américaine consiste à ramener les impulsions rhétoriques ou idéologiques à des niveaux de préoccupation concrète. Ce n'est qu'à ce moment que des solutions pourront être trouvées, et les points de friction limités. Un premier pas en ce sens consiste à clarifier les faits et à éliminer les mauvaises perceptions. Je crois que c'est justement ce que nous faisons et que, dans un sens général, la relation bilatérale est maintenant plus forte et davantage marquée par la confiance.

Une récente étude de notre politique commerciale internationale réaffirmait l'importance permanente et unique du marché américain pour les exportations canadiennes. Sans modifier radicalement les approches globales de notre commerce bilatéral, nous avons décidé d'étudier les avantages et les inconvénients de la négociation d'arrangements de libre-échange avec votre pays dans certains secteurs comme le matériel de transport urbain, le textile et le vêtement. Ces arrangements pourraient s'inspirer de l'expérience acquise dans les secteurs de l'automobile et du matériel de défense. Ces études sont en cours. Je ne peux préjuger de leur résultat, mais elles témoignent de notre volonté de rechercher des